

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE PROPRIANO

Ouvert au Public du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 18h

Chère lectrice, cher lecteur,

Afin de donner satisfaction à l'ensemble des usagers et préserver la qualité du choix de documents mis à disposition, quelques règles de fonctionnement s'imposent.

A SAVOIR :

CONDITIONS DE PRET

5 documents par adulte (C.D., D.V.D. : 2 à la fois max.)

2 livres par enfant (section jeunesse uniquement).

Délais :

- **15 jours** pour les livres empruntés par les enfants, les nouveautés, les documents multimédia ou faisant partie d'une exposition temporaire ;
- **3 semaines à 1 mois maximum** pour le reste des documents.

Le prêt pourra être prolongé à condition de nous tenir informés.

Au-delà d'un mois de prêt et à compter de la première relance écrite ou téléphonique, le règlement prescrit des pénalités de 1€ par document et par jour de retard.

DOCUMENTS PERDUS OU ABÎMES

Les documents perdus ou abîmés devront, de préférence être remplacés ou bien remboursés par l'emprunteur.

En espérant que notre service de prêt vous donnera entière satisfaction, nous vous remercions de bien vouloir respecter ces conditions.

2 rue Casanova d'Aracciani - 20110 PROPRIANO

Tel : 04 95 76 23 64

Contact : bibliotheque-propriano@orange.fr